

De nouvelles consignes de tri dans les bacs et sacs jaunes !

En + des papiers, cartons, boîtes métalliques, bouteilles et flacons en plastique, **il est désormais possible d'ajouter les emballages ménagers en plastique rigide dans les bacs jaunes !**

Les emballages doivent être vides, mais il n'est pas nécessaire de les laver.



Papiers, journaux, magazines, cartons, briques alimentaires...



Bouteilles et flacons en plastique...



Boîtes et emballages métalliques...



Pots en plastique (pots de yaourt, crème, fromage blanc...)



Boîtes en plastique (boîtes de confiserie, glace, sorbet, oeufs...)



Barquettes en plastique (barquettes de beurre, charcuterie, fromage, gâteaux, pâtes fraîches, viande...)



Emballages en plastique rigide (blisters d'ampoules, jouets, piles...)



Attention aux erreurs de tri !

- ▶ Plastiques souples, sacs, films, opercules...
- ▶ Polystyrène (sauf barquettes alimentaires)
- ▶ Déchets en plastique qui ne sont pas des emballages ménagers : gobelets, couverts, pots de fleurs en plastique...



Ces déchets vont dans le bac vert